

Immigration-intégration : quel projet pour la France et pour l'Europe ?

Il y a trois ans, la France pleurait à l'image du corps sans vie du petit Aylan, enfant de 3 ans échoué sur les côtes méditerranéennes. Aujourd'hui, la mobilisation citoyenne pour donner à l'Aquarius les moyens juridiques -un pavillon- de sauver ceux qui se noient en tentant de traverser la Méditerranée, n'a pas suscité de réaction des pouvoirs publics. Que sommes-nous devenus ?

Issu d'un travail conduit avec les associations partenaires de l'initiative Youth Europe de « L'Avenir n'attend pas » : l'Unioppss, la Ligue de l'enseignement, Léo Lagrange, les Jeunes européens, Unis-Cité, Europeanova, Confrontations Europe, l'UEJF, France libertés, International School Sport Fédération, Le Président de France Terre d'Asile et celui de la Fédération des acteurs de la solidarité, Louis Gallois. Ce document tient compte des amendements qui ont été réalisés lors de la réunion organisée par l'avenir n'attend pas du 28 janvier 2019 à l'Assemblée nationale. Il représente une déclaration commune à l'ensemble des parties prenantes et ambitionne d'influencer les décisions des futurs députés français au Parlement européen.

Introduction : la crise migratoire en Europe est une crise morale et politique, qui fragilise le projet européen

Avec ses 363 900 étrangers accueillis en 2017, la France n'est que le troisième pays d'accueil en Europe, derrière l'Allemagne (1 543 800 personnes), et le Royaume-Uni (631 500), devant l'Espagne (342 100) et l'Italie (280 100). Elle était pourtant le plus ancien pays d'immigration en Europe et l'état européen accueillant le plus d'étrangers sur son territoire jusqu'aux années 1950 mais entre 1970 et 2000, l'immigration a stagné en France, avant de repartir à la hausse entre 2000 et 2017 où la part des immigrés dans la population française passe de 7,3% à 8,9%. Cette augmentation s'est accélérée en 2015 comme partout en Europe où sont arrivés les demandeurs d'asile fuyant notamment la guerre en Syrie et en Irak.

Aujourd'hui en France, la question migratoire donne lieu à des débats de plus en plus virulents dans l'opinion publique, la classe politique ou dans la presse, où la confusion se perçoit dans l'usage des mots : ainsi, le terme de migrant -fréquemment utilisé depuis 2015- recouvre un sens plus large que celui d'immigré. Tandis que le second désigne une « personne née étrangère à l'étranger venue s'installer en France pour un an au moins », le premier désigne une personne en séjour « temporaire », en transit. La diversité des termes utilisés, qui renvoient tantôt à la notion de réfugiés, tantôt à celle de déplacés, de demandeurs d'asile, ou d'immigrés économiques est aussi le signe d'un malaise dans l'approche politique de ce phénomène européen et mondial qui a pris une ampleur nouvelle depuis 2015. D'ailleurs la politique migratoire est l'un des sujets qui divise le plus les Français : si 60% d'entre eux pensent que la France n'est pas assez ferme, 40% la trouvent inhumaine et 55% des Français la perçoivent comme un échec.

A quelques semaines des élections européennes, il n'est pas inutile de rappeler que l'échec de la politique migratoire européenne nourrit aussi la montée des nationalismes, fragilise la cohésion européenne et affaiblit la place de l'Europe sur la scène internationale. L'Europe en ressort affaiblie sur le plan géopolitique mais aussi sur le plan de l'adhésion des citoyens européens au projet qu'elle incarne depuis 1957. Les accords de Dublin, élaborés dans un

contexte aujourd'hui dépassé et l'incapacité des européens à s'entendre ont favorisé le contournement des règles. L'anarchie a nourri le désordre ; l'inhumanité des passeurs et la violence dont les migrants ont été victimes ont amplifié l'inquiétude d'une part importante des européens.

L'Europe est pourtant le meilleur échelon pour une politique migratoire qui respecte la convention européenne des droits de l'homme, et qui accueille et régule les flux migratoires avec humanisme et réalisme. Il est donc urgent de redessiner un projet politique européen tout à la fois ambitieux, réaliste et à la hauteur de nos principes fondateurs.

Les 5 propositions suivantes ont comme objectif de re-fonder la notion de « souveraineté européenne » c'est à dire la capacité de l'Europe à contrôler ses frontières, à bâtir des règles communes justes en matière migratoire et à se doter des moyens de les faire respecter dans le respect des conventions internationales.

Proposition n°1 : L'Europe doit contrôler directement ses frontières extérieures

Frontex est une agence européenne de garde-côtes chargée, avec 1500 hommes, d'assurer le contrôle des frontières. En 2016-2017, l'Europe a sous-traité le contrôle de ses frontières à la Turquie notamment, perdant ainsi la maîtrise de sa souveraineté et renonçant à garantir le respect de ses principes fondateurs.

- 1) Les accords UE-Turquie du 18 mars 2016 ont instauré la Turquie comme un « pays tiers sûr » c'est-à-dire chargé d'empêcher les migrants de gagner l'Europe depuis la Turquie. Cet accord, qui est un règlement d'application directe depuis 2018, a été considéré par le Conseil d'Etat (note de juin 2018) comme contraire à la Constitution qui interdit d'expulser un demandeur d'asile vers un pays tiers jugé sûr sans avoir au préalable étudié son dossier sur le fond. Ces accords ont coûté 6 milliards d'euros à l'Europe. Le prix de la honte en quelque sorte.
- 2) Les accords européens passés avec les pays d'Afrique que sont le Soudan, la Libye et le Niger, pour limiter la migration clandestine et le trafic d'êtres humains, a provoqué l'effet inverse. Non seulement, ils ont affecté les itinéraires de migration mais de surcroît, ils ont indirectement bénéficié aux milices gouvernementales soudanaises qui, tout en prétendant bloquer les migrants au nom de l'Europe, sont devenues les principaux passeurs de migrants entre le Soudan et la Libye, où les migrants sont vendus à des trafiquants. La « machine meurtrière » du régime d'Omar Al-Bachir est une cause importante des migrations africaines vers l'Europe, alors même que celle-ci subventionne la garde des frontières du pays.

L'Europe a perdu son autorité, le contrôle de ses frontières extérieures et son âme. Elle doit à présent cesser de sous-traiter la gestion de ses frontières et mettre ainsi fin à une politique d'« externalisation » qui a prouvé qu'elle alimentait le pouvoir des milices et légitimait des régimes autoritaires se rendant coupables d'exactions envers leurs citoyens.

La proposition n°1 de l'avenir n'attend pas : l'Europe doit contrôler directement ses frontières extérieures.

A cet effet, elle doit augmenter les moyens de Frontex (au-delà des 10 000 gardes-frontières prévus récemment par les États membres, à horizon 2020), en réformer les modalités d'intervention notamment en créant un corps de policiers européens pour assurer la protection des personnes en transit et pour lutter contre les réseaux de passeurs qui exploitent la misère en poussant des migrants à s'embarquer en mer. La gestion des frontières doit donc être harmonisée et coordonnée par l'Union européenne.

Proposition n°2 : Créer un guichet européen unique pour le droit d'asile.

Depuis 2015, le sort des réfugiés s'est dégradé en France et en Europe. Aujourd'hui, l'octroi du statut de réfugié est l'exception, le refus étant la règle. Ainsi, en France en 1975, 80% des demandeurs d'asile obtenait le statut de réfugié. Aujourd'hui, alors que la pression migratoire augmente notamment en raison des récentes guerres du Proche-Orient, ils ne sont que 38% à l'obtenir, toutes nationalités confondues. L'une des raisons de ce durcissement est celle de l'inefficacité du cadre juridique issu des accords de Dublin III.

Les accords de Dublin sont fondés sur le principe « one stop, one shop », obligeant les migrants à demander l'asile dans le premier pays de l'Union où ils sont arrivés ; si tel n'est pas le cas, le demandeur doit alors retourner dans le premier pays où il est arrivé pour faire sa demande. Or, l'effectivité du renvoi est faible, cette procédure allonge les délais d'accueil, précarise les demandeurs et complexifie les procédures administratives.

La logique géographique des routes migratoires fait peser sur la Grèce, l'Italie ou l'Espagne le poids politique de la logique de Dublin. De plus, l'absence de solidarité entre les États est flagrante. Pour preuve l'échec patent du plan censé répartir entre États membres 160 000 demandeurs d'asile entre septembre 2015 et septembre 2017. Bilan en 2018 : moins de 35 000 demandeurs d'asile ont été effectivement relocalisés. La fragmentation des droits d'asile produit ainsi des zones de non droit, poussant les réfugiés dans la clandestinité et encourageant les passeurs. Certains pays pratiquent même le « golden passport » (Chypre), en profitant de l'absence de coordination européenne. Il importe donc de créer un système clair, juste et opérationnel pour l'examen des demandes d'asile.

La proposition n°2 de l'avenir n'attend pas : créer un guichet européen unique pour le droit d'asile.

Le guichet européen unique pour le droit d'asile permettra aux demandeurs d'asile de déposer leur demande dans n'importe quel pays d'Europe et aux frontières de l'Europe. La procédure sera donc unifiée et les règles partagées entre les pays européens qui seront les plus volontaires. Ce guichet unique pour le droit d'asile s'appuiera sur les articles 78-79 et 80 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne.

Une agence européenne pour l'Asile pourrait assurer un soutien humain et financier aux États membres pour réaliser la convergence des législations. Les moyens alloués à Frontex devront être renforcés. Dans un premier temps, ce guichet unique pourra être mis en place entre les pays qui seront les plus volontaires dans le cadre d'une coopération renforcée, procédure qui autorise 9 États membres au moins à établir une coopération accrue dans un domaine particulier. La France, l'Espagne, l'Allemagne, le Benelux, le Portugal, Chypre, l'Irlande et l'Italie pourraient être à l'initiative de cette coopération.

Proposition n°3 : créer un pavillon européen pour les navires humanitaires.

Au moins 3120 migrants sont morts en 2017 en tentant de passer en Europe via l'une des trois principales routes de la Méditerranée, et les passages les plus dangereux sont ceux qui transitent par la Libye. L'Aquarius a perdu son pavillon en septembre dernier et fut de ce fait privé du droit de circuler en mer.

Rappelons que l'obligation de prêter assistance aux personnes en situation de détresse en mer n'est pas une œuvre de bienfaisance : c'est une obligation légale définie par plusieurs traités internationaux sur le droit de la mer dont au moins 4 conventions des Nations Unies. Pour mémoire, la Convention des Nations Unies de 1982 sur le Droit de la Mer, la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, la convention Internationale de 1989 sur l'assistance, celle de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes et les directives du Comité Maritime de Sécurité (MSC) de l'Organisation Maritime Internationale (IMO) de 2006.

La proposition n°3 : créer un pavillon européen pour permettre aux navires humanitaires de sauver les naufragés ; renforcer les moyens opérationnels et financiers dont est doté le système européen de sauvetage en mer EUNAVFOR.

Proposition n°4 : Adopter une véritable politique d'intégration des immigrés en France

La politique d'intégration est très insuffisante en France. Elle a disparu des objectifs de politiques publiques et n'apparaît plus dans les politiques sociales pourtant menées pour renforcer la cohésion en matière de santé, d'éducation, et d'accès à la culture. Pourtant, l'intégration des immigrés est indispensable à la cohésion sociale, elle est aussi porteuse de croissance économique et d'ouverture et de progrès.

Mesures indispensables à la mise en place d'une véritable politique d'intégration

-Doublé le volume de cours de français dispensés aux immigrés qui ont signé un contrat d'intégration républicaine (CIR).

-Mettre en cohérence l'ensemble des politiques sociales, sanitaires et éducatives nécessaires à l'intégration des étrangers en France et prévoir un indicateur pour en évaluer l'efficacité.

-Permettre aux demandeurs d'asile de pouvoir apprendre le français et travailler peu après le dépôt de leur demande d'asile.

-Ouvrir le service civique, au cœur de la phase volontaire du futur Service National Universel, à tous les étrangers en situation régulière - y compris aux jeunes demandeurs d'asile.

Proposition n°5 : Accueillir les enfants migrants dans le respect de la Convention européenne des droits de l'enfant.

En France, le sort des mineurs non-accompagnés est intolérable. Les dispositifs d'accueil et de protection de l'enfance sont saturés et le suivi de leur parcours n'est pas assuré.

Mesures à prendre

-Accepter le principe déclaratif concernant les enfants mineurs : mieux vaut accepter par erreur un « enfant » majeur que soumettre les mineurs à des examens médicaux contestables tant sur le plan des méthodes que du point de vue éthique.

-Mettre en place, dans le cadre des politiques de l'enfance, un accueil spécifique pour les mineurs, quelle que soit leur situation administrative.

-Augmenter par une dotation pluriannuelle, les moyens alloués aux conseils départementaux pour l'accompagnement et l'accueil des enfants.

Juliette Méadel

Présidente-fondatrice de l'Avenir n'attend pas.

Premiers partenaires de la démarche « Youth Europe »



CONFRONTATIONS



EUROPE

Think tank européen

Avec le soutien et les contributions de :

